

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025
Rapporteur :
Monsieur Dominique LE ROUX**

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025 (accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Rapport d'orientations budgétaires 2025

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est une étape importante dans la préparation du budget des collectivités territoriales en France. Il s'agit d'une discussion tenue par l'assemblée locale (comme le conseil municipal, communautaire, départemental ou régional) sur les grandes lignes du budget pour l'exercice à venir.

Il est prévu à l'article L2312-1 du CGCT qui dispose que :

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Le DOB a plusieurs objectifs :

- **informer les élus locaux** : il permet aux élus de disposer des informations nécessaires pour voter de manière éclairée sur le budget ;
- **permettre aux élus de s'exprimer** : les élus peuvent discuter et donner leur avis sur les priorités budgétaires proposées par l'exécutif.

Ce débat est obligatoire pour les départements, les régions, les communes de plus de 3500 habitants, ainsi que pour certains établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif

I - Le périmètre du budget de Quimper Bretagne Occidentale

Le budget de Quimper Bretagne Occidentale est composé d'un budget principal et de 11 budgets annexes : Transports urbains, Eau potable, Assainissement collectif, SPANC (service public d'assainissement non collectif), ZAE (Zones d'activités économiques), Location des bâtiments économiques, Port du Corniguel-Cap Horn, Production d'ENR (Biogaz), Service Commun de Restauration Collective pour Quimper et Ergué-Gabéric, Collecte et traitement des déchets et un budget créé sur l'exercice 2024, celui des réseaux de chaleur urbains.

Le montant consolidé des dépenses est à mettre en regard des modes de gestion. En cas de Délégation de service public (DSP), la majeure partie des dépenses et des recettes du service public délégué est portée dans la comptabilité du délégataire.

II – Le contexte du débat d'orientations budgétaires

Le contexte économique

Le contexte international et national est particulièrement tendu.

La croissance est faible dans la zone euro, et plus particulièrement en France, avec des incidences fortes sur la dynamique d'évolution des recettes.

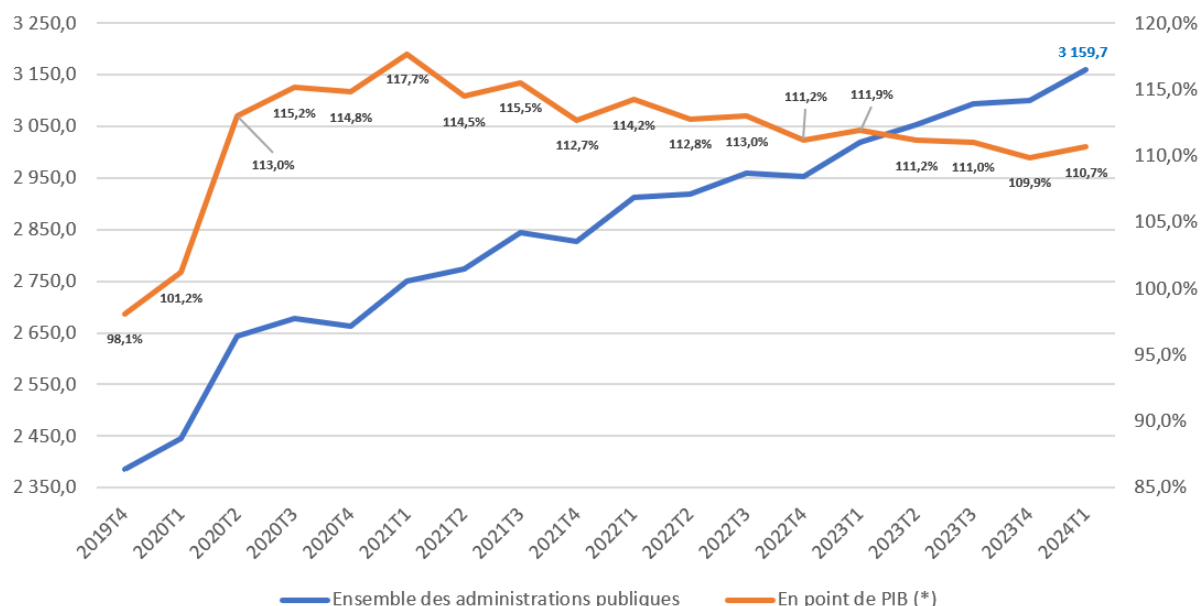
La situation financière du pays est critique, avec un endettement total qui atteint plus de 3 200 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2024. Le déficit public était de 6% sur l'exercice 2024.

Pour 2025, les principaux indicateurs économiques de la France sont les suivants :

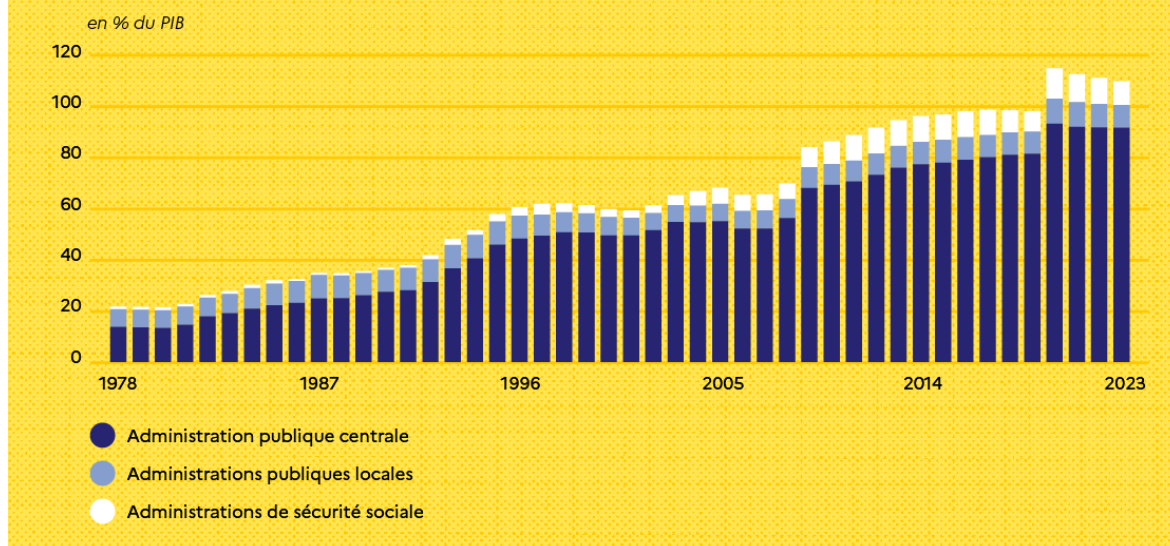
- **croissance du PIB** : la croissance économique est prévue à **1,1 %** ;
- **inflation** : l'inflation devrait descendre à **1,7 %** en moyenne annuelle ;

- **solde public** : le déficit public devrait s'améliorer pour se situer entre **5 et 5.5% du PIB**.

Evolution de la dette publique trimestrielle en Mds € et en pts de PIB entre le T4 2019 et T1 2024



DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES AU SENS DE MAASTRICHT PAR SOUS-SECTEUR



Le contexte politique

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2025 de Quimper Bretagne Occidentale s'inscrit dans un contexte politique national particulièrement instable.

L'instabilité gouvernementale se traduit toujours aujourd'hui, par une pleine incertitude sur le niveau attendu des dotations de l'Etat aux communes et à leurs groupements,

qui viennent en compensation des charges transférées dans le train des lois de décentralisation.

Pour faire face au déficit du budget de l'État, qui devrait dépasser 170 milliards en 2024 le Gouvernement de Michel Barnier a proposé un Projet de Loi de Finances 2025, dans lequel il était prévu de mettre fortement à contribution les collectivités locales.

Un nouveau Gouvernement a été nommé et le débat parlementaire va reprendre pour décider d'un Projet de Loi de Finances stabilisé. Le discours de politique générale du nouveau Premier Ministre ne contient pas d'inflexions majeures sur le principe de faire appel aux collectivités pour résorber le déficit de l'Etat. A ce stade, les modalités et le montant de l'effort qui sera demandé ne sont toujours pas connus.

Anticiper sur les effets de la Loi de Finances 2025

La loi de finances 2025 n'est pas votée à ce jour et cette incertitude financière sur fond d'incertitudes économiques et politiques conduit à une approche prudente sur la dynamique de nos recettes qui en sont issues.

Fiscalité

La fiscalité directe se compose pour la communauté d'agglomération d'une quote-part de produit de TVA (compensation suppression TH et CVAE) pour la part principale et de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour l'autre part.

Après une dynamique de TVA de 0.75% en 2024, le PLF prévoit un gel de la dynamique de la quote-part reversée aux collectivités locales. Pour QBO c'est un nouveau manque à gagner de 800K€.

L'actualisation loi de finances pour les bases de TF et TH ménages devrait être de 1,7%.

L'actualisation des bases économiques n'est toujours pas prévue (4^{ème} année consécutive).

Dotations

Dotation Globale de Fonctionnement : une stabilité de la DGF est prévue dans les hypothèses budgétaires. En tenant compte de l'inflation, c'est une perte de pouvoir d'achat de 1,7% qui est prévue.

Autres subventions

Fonds de Compensation pour la TVA : le PLF censuré prévoyait une réduction du taux de FCTVA à 14,850% à partir du 1^{er} janvier 2025 (contre 16,404% actuellement). À ce stade, les deux hypothèses sont travaillées, maintien ou diminution du taux.

Fonds de réserve

Le PLF porté par le gouvernement Barnier prévoyait un fonds de réserve prélevé sur les entités locales ayant des budgets de fonctionnement supérieurs à 40 M€. QBO dans ce cadre se voyait ponctionné avec une contribution de 1,4M€. Au vu des incertitudes et à titre conservatoire, il est prévu une provision de 600K€ dans les hypothèses financières.

III - La mise en œuvre du projet de territoire en 2025

La poursuite de l'ensemble des politiques publiques se fera dans un contexte financier plus tendu qui nécessitera de prioriser et de lisser les actions et les crédits pour assurer la soutenabilité du développement du territoire dans le temps. Une présentation détaillée des projets et démarches portées en 2025 sera faite à l'occasion de l'examen du budget.

Dans ce contexte incertain, Quimper Bretagne Occidentale travaille à préserver la mise en œuvre de son projet de territoire autour de ses trois axes forts : la transition écologique et énergétique, l'attractivité du territoire, la cohésion et les solidarités.

L'année 2025 sera marquée par un certain nombre de priorités et de projets, répondant aux attentes immédiates de la population et aux besoins actuels et futurs de développement et de rayonnement du territoire.

Agir pour les transitions écologiques et énergétique

La transition doit rester au cœur du projet communautaire. L'action de l'agglomération a été saluée au niveau national en 2024 par le renouvellement de son label de Territoire engagé pour la transition écologique.

Le plan d'actions défini dans le cadre de cette démarche transversale, mobilisant l'ensemble des politiques publiques, sera poursuivi.

Il répond aux grands objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et du zéro carbone, de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Ce dernier connaîtra une dernière phase de consultation au printemps avant son adoption définitive.

Le secteur des mobilités est le principal producteur de gaz à effet de serre.

Le développement important de l'offre ferroviaire va se poursuivre et s'intensifier en 2025, avec une augmentation forte des trajets TER en gare de Quimper dès septembre, dans le cadre de l'accord noué entre la Région et les EPCI de Bretagne sud, ainsi que la livraison des dernières tranches du PEM.

Le nouveau réseau de transports urbains est actif depuis le début de l'année 2025, avec une offre renforcée pour l'ensemble des habitants du territoire, en liaisons structurantes et régulières et en transport à la demande. Il veut répondre notamment aux besoins de mobilité des salariés vers les zones d'activité. En 2025, il sera procédé aux ajustements nécessaires, pour prendre en compte les retours des usagers.

Quimper Bretagne Occidentale doit **développer son potentiel de production d'énergies locales et renouvelables.**

Les travaux du réseau de chaleur de Penhars à Quimper, desservant un large réseau d'équipements publics et de logements, débuteront avant l'été. La reprise du réseau de chaleur de Briec étant effective depuis janvier dernier.

La réflexion de mise en place d'une filière bois se poursuivra en 2025 pour accompagner ce développement des réseaux de chaleur.

La finalisation du fonds de chaleur renouvelable, contractualisé avec l'Ademe, outre les recettes apportées à l'appui de l'investissement, permettra de renforcer l'ingénierie et l'accompagnement des projets de QBO et des communes recensées sur le territoire.

Le programme renforcé de renouvellement des **réseaux d'eau et d'assainissement**, pour sécuriser l'approvisionnement au robinet et prévenir les pollutions sur les milieux, rentrera dans sa phase opérationnelle, après l'adoption du schéma directeur des travaux et d'une nouvelle tarification des particuliers et des professionnels pour en assurer le financement.

Cela se traduira notamment par le lancement du programme de mise à niveau des réseaux distributeurs de la STEP du Corniguel, et la consolidation des équipes du service de l'eau, pour tenir les programmes de travaux.

En 2025, le programme d'actions et de prévention des inondations sera également mis en œuvre, avec la volonté d'accélérer la réalisation des diagnostics et des travaux de prévention du risque pour l'habitat et les locaux professionnels, et de lancer l'étude sur le risque de submersion marine.

Le déploiement de la **nouvelle politique de gestion durable des déchets** se poursuit : gestion du 3^e flux, avec l'implantation de 700 abribacs, et extension des sites de points d'apport volontaire : Edern, Pluguffan et des secteurs nouveaux à Quimper, seront les premières communes concernées. D'autres communes sont engagées dans la démarche. L'étude d'implantation d'une ressourcerie dans les déchetteries communautaires sera finalisée, la fin des travaux de rénovation du site de Briec étant prévue au printemps.

Afin de préserver la **biodiversité**, l'ensemble des communes de l'agglomération pourront compter sur un accompagnement de QBO dans l'ingénierie de leurs démarches.

Pour une **alimentation durable et de proximité**, la collectivité poursuivra ses actions de réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines et les EHPAD, dont elle a la charge, et poursuivra le programme zéro plastique. L'annuaire des producteurs locaux, réalisé en 2024, au titre des actions du projet alimentaire de territoire, fera l'objet d'une large promotion en 2025.

La **politique d'achats** est également un levier important de la transition. Dotée désormais d'un SPASER, l'EPCI, fort de sa cinquantaine de millions d'euros d'achats annuels promeut la transition énergétique et environnementale avec une analyse des besoins et un choix des critères de sélection des offres qui placent l'environnement au cœur des politiques publiques.

Maintenir une dynamique pour une attractivité maîtrisée

La grande salle événementielle sera livrée en juillet et inaugurée cet automne. Elle sera accompagnée de la livraison de l'aire de loisirs renaturée de l'Eau blanche.

L'actualité des politiques publiques dans les domaines de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'attractivité, de l'habitat, du renouvellement urbain et du foncier, portera sur :

Développement économique : suivi global des ZAE (nouvelles ZAE : Quimper, Briec, Pluguffan, Ergué-Gabéric...), mise en œuvre de la politique emploi et insertion, soutien à l'agriculture (première année de mise en œuvre de la nouvelle convention avec la chambre d'agriculture, soutien à l'événement Agrideiz en mars), poursuite de la démarche de requalification du site du port du Corniguel.

Enseignement supérieur et innovation : soutien aux centres de recherche (ADRIA, Labocéa, CEA Tech...), accompagnement du cluster transition énergétique, première année de la classe préparatoire de la nouvelle école d'ingénieur, poursuite du projet de rénovation des locaux de l'EESAB.

Tourisme et événementiel : mise en place de la SPL Quimper événements, pour assurer la gestion de la grande salle et d'un autre équipement Quimpérois, soutien aux grands événements sportifs, culturels et événements professionnels.

Renforcer la cohésion et les solidarités

Face aux tensions que connaissent les habitants en matière de **logement**, la politique habitat promeut la construction et la rénovation de logement. Cette politique poursuit également l'objectif d'adaptation des logements à la transition énergétique. La communauté d'agglomération au travers de son Programme Local de l'Habitat (PLH), de ses interventions financières et de son rôle de conseil est motrice dans ces politiques.

L'accessibilité numérique est un enjeu fondamental pour notre territoire : Quimper Bretagne Occidentale apporte sa part au déploiement de la fibre dans la zone Mégalis et challenge l'opérateur Orange pour un développement plus massif des prises dans son secteur d'intervention. Le Réseau Hermineo, dont la convention a été renouvelé en 2024, apporte les services attendus des professionnels.

Dans le domaine de l'accueil de la **petite enfance**, les études pour la nouvelle crèche de Roz Maria seront poursuivies.

L'accompagnement de la jeunesse du territoire portera sur les suites données au projet de maison de la jeunesse, à la mise en œuvre du dispositif Coup de pouce pour les 16-29 ans ainsi que du forum sur les emplois saisonniers.

L'accompagnement du bien vieillir se traduira par le financement des EHPAD communautaires et du CLIC territorial. Une loi du grand âge permettant d'assurer un financement pérenne dans ce domaine est toujours attendue au plan national.

Quimper Bretagne Occidentale continuera à participer activement aux actions pour **l'égalité Femmes-Hommes** et à la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Les actions de **prévention santé** seront poursuivies.

En matière de **lecture publique**, les travaux de construction de la médiathèque du Pays Glazik et de Quéméneven débiteront en 2025.

Cet été verra la fin des travaux de rénovation de la piscine de Kerlan Vihan, équipement essentiel à l'enseignement du **savoir-nager** et aux pratiques associatives.

IV – L'approche de stratégie financière

L'objectif pluriannuel est de permettre de concilier une capacité d'investissement nette du budget principal d'une dizaine de millions d'euros par an auquel s'ajoutent environ vingt millions d'euros d'investissements sur les budgets annexes et de permettre de financer un service public de qualité pour les habitants et les acteurs du territoire.

Il est à noter que les budgets annexes eau et assainissement vont voir les volumes d'investissements progresser, pour permettre la sécurisation et la remise à niveau des réseaux, avec un financement par une évolution de la grille tarifaire du service et le bénéfice de concours attendu de l'agence de l'eau pour les travaux portant sur les réseaux d'eaux usées.

L'exercice 2025 sera particulièrement nourri en investissement avec l'achèvement du PEM, la fin de la construction de la grande salle événementielle ou encore le début des travaux de la médiathèque de Briec.

Le maintien d'une bonne capacité d'autofinancement est nécessaire pour conserver la capacité à investir en plus d'un recours à l'emprunt que permet le faible niveau d'endettement de QBO.

La capacité de désendettement ne doit cependant pas dépasser 8 ans et la proportion du financement de l'investissement par l'emprunt ne pas excéder 50 % en moyenne, sauf exception.

Au-delà des économies conjoncturelles et des travaux d'économies structurelles, d'une recherche de l'optimisation des bases et de financements extérieurs, le maintien de la capacité d'investissement nécessite une gestion active des dépenses de fonctionnement.

V- Éléments de rétrospective et de prospective

Périmètre 2024 du budget primitif de QBO pour mémoire

| Dépenses réelles | | BP 2023 | BP 2024 | 2023/2024 |
|------------------|---|--------------|--------------|-----------|
| | Dépenses réelles fonctionnement | 69 774 409 € | 70 666 918 € | 1,28% |
| | (-)subvention au BA transport | 3 600 000 € | 3 600 000 € | 0,00% |
| | (-) Administration commune AC Quimper | 8 604 653 € | 8 604 653 € | 0,00% |
| | (-) remboursement frais | 7 403 238 € | 6 086 923 € | -17,78% |
| | Dépenses réelles nettes de fonctionnement | 50 166 518 € | 52 375 342 € | 4,40% |
| | Dépenses réelles investissement | 34 271 918 € | 51 816 577 € | 51,19% |
| principal | Dette | 1 566 000 € | 2 332 000 € | 48,91% |

| | | | | | |
|--|----------------------------------|----------------------|----------------------|---------------|---|
| | Total | 86 004 436 € | 106 523 919 € | 23,86% | |
| Déchets | Dépenses réelles fonctionnement | 12 259 592 € | 13 648 427 € | 11,33% | |
| | Dépenses réelles investissement | 4 378 419 € | 4 762 900 € | 8,78% | |
| | Dette | 110 000 € | 10 000 € | -90,91% | - |
| | Total | 16 638 011 € | 18 411 327 € | 10,66% | |
| transports | Dépenses réelles fonctionnement | 18 166 960 € | 19 936 637 € | 9,74% | |
| | Dépenses réelles investissement | 1 574 000 € | 4 060 000 € | 157,94% | |
| | Dette | 355 000 € | 355 000 € | 0,00% | |
| | Total | 20 095 960 € | 24 351 637 € | 21,18% | |
| locations immeubles | Dépenses réelles fonctionnement | 457 143 € | 581 265 € | 27,15% | |
| | Dépenses réelles investissement | 225 100 € | 347 000 € | 54,15% | |
| | Dette | | 14 200 € | | |
| | Total | 682 243 € | 942 465 € | 38,14% | |
| Zones économiques | Dépenses réelles Investissement | 11 626 375 € | 14 966 823 € | 28,73% | |
| | Dette | 300 000 € | 10 000 € | -96,67% | - |
| | Total | 11 926 375 € | 14 976 823 € | 25,58% | |
| Eau budget unique | Dépenses réelles fonctionnement | 4 682 362 € | 9 425 302 € | 101,29% | |
| | Dépenses réelles investissement | 3 925 000 € | 4 800 000 € | 22,29% | |
| | Dette | 228 000 € | 230 000 € | 0,88% | |
| | Total | 8 835 362 € | 14 455 302 € | 63,61% | |
| assainissement collectif budget unique | Dépenses réelles fonctionnement | 2 820 262 € | 7 340 549 € | 160,28% | |
| | Dépenses réelles investissement | 7 280 000 € | 9 675 400 € | 32,90% | |
| | Dette | 162 000 € | 150 000 € | -7,41% | - |
| | Total | 10 262 262 € | 17 165 949 € | 67,27% | |
| assainissement NC | Dépenses réelles fonctionnement | 315 800 € | 381 038 € | 20,66% | |
| | Dépenses réelles investissement | 0 € | 176 000 € | #DIV/0! | |
| | Total | 315 800 € | 557 038 € | 76,39% | |
| Activités portuaires | Dépenses réelles fonctionnement | 135 900 € | 120 632 € | -11,23% | - |
| | Dépenses réelles investissement | 7 500 € | 24 179 € | 222,39% | |
| | Dette | 0 € | 0 € | #DIV/0! | |
| | Total | 143 400 € | 144 811 € | 0,98% | |
| valorisation des énergies renouvelables | Dépenses réelles fonctionnement | 725 320 € | 759 000 € | 4,64% | |
| | Dépenses réelles investissement | 100 000 € | 100 000 € | 0,00% | |
| | Dette | 0 € | 0 € | #DIV/0! | |
| | Total | 825 320 € | 859 000 € | 4,08% | |
| Restauration collective | Dépenses réelles fonctionnement | 4 295 056 € | 4 448 138 € | 3,56% | |
| | Dépenses réelles investissement | 300 000 € | 449 000 € | 49,67% | |
| | Dette | 285 000 € | 297 000 € | 4,21% | |
| | Total | 4 880 056 € | 5 194 138 € | 6,44% | |
| Réseau de chaleur | Dépenses réelles fonctionnement | | 85 900 € | #DIV/0! | |
| | Dépenses réelles investissement | | 2 053 227 € | #DIV/0! | |
| | Dette | | 17 350 € | #DIV/0! | |
| | Total | | 2 156 477 € | #DIV/0! | |
| Total | Dépenses réelles fonctionnement | 94 024 913 € | 109 102 230 € | 16,04% | |
| | Dépenses réelles investissement | 63 688 312 € | 93 231 106 € | 46,39% | |
| | Dette | 3 006 000 € | 3 415 550 € | 13,62% | |
| | Total des dépenses nettes | 160 719 225 € | 205 748 886 € | 28,02% | |
| | Total des dépenses brutes | 180 327 116 € | 224 040 462 € | 24,24% | |

Rétrospective financière

| € | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Produits fonctionnement courant (A) | 83 829 108 | 77 415 873 | 78 735 935 |
| Produits fonctionnement courant stricts | 83 551 404 | 77 162 195 | 78 570 933 |
| Impôts et taxes (73 sauf 731) | 19 529 954 | 29 125 139 | 29 287 815 |
| Attribution Compensation reçue | 1 800 314 | 2 027 868 | 2 054 315 |
| Reversement FNGIR | 0 | 0 | 0 |
| Attribution FPIC | 0 | 0 | 0 |
| Fraction TVA-TH | 17 729 640 | 18 050 634 | 18 208 312 |
| Fraction TVA-CVAE | | 9 046 637 | 9 025 188 |
| Solde impôts et taxe | 0 | 0 | 0 |
| Fiscalité locale (731) | 36 247 210 | 22 379 417 | 23 760 657 |
| Contributions Directes | 25 331 272 | 21 883 035 | 23 210 300 |
| TEOM | 10 538 934 | 0 | 0 |
| Taxe de séjour | 377 004 | 496 382 | 550 357 |
| Solde fiscalité locale | 0 | 0 | 0 |
| Dotations et participations | 19 460 279 | 17 710 797 | 18 044 752 |
| DGF | 10 174 127 | 10 135 934 | 10 048 868 |
| Compensations fiscales | 2 574 374 | 2 861 377 | 3 092 462 |
| Compensations pertes bases | 0 | 0 | 0 |
| DCRTP | 138 097 | 138 097 | 109 905 |
| Dotation filet de sécurité | 0 | 0 | 0 |
| Solde participations diverses | 6 573 681 | 4 575 389 | 4 793 517 |
| Autres produits de fonctionnement courant | 8 313 961 | 7 946 842 | 7 477 709 |
| Produits des services | 8 064 140 | 7 678 751 | 7 048 097 |
| Produits de gestion | 249 821 | 268 091 | 429 612 |
| Produits divers d'exploitation | 0 | 0 | 0 |
| Atténuations de charges | 277 704 | 253 678 | 165 002 |
| Produits exceptionnels larges (B) | 271 178 | 147 013 | 169 267 |
| Produits financiers divers | 351 | 0 | 0 |
| Produits exceptionnels | 270 826 | 147 013 | 169 267 |
| Produits fonctionnement (C = A+B) | 84 100 285 | 77 562 886 | 78 905 202 |
| Charges fonctionnement courant (D) | 68 536 526 | 61 813 276 | 68 128 190 |
| Charges fct courant strictes | 60 529 732 | 53 900 816 | 59 873 989 |
| Charges à caractère général | 14 754 090 | 9 634 231 | 9 134 950 |
| Charges de personnel | 31 353 509 | 32 566 025 | 33 550 000 |
| Autres charges de gestion courante (yc élus) | 14 422 133 | 11 700 560 | 17 189 039 |
| Autres charges fct courant | 0 | 0 | 0 |
| Atténuations de produits | 8 006 794 | 7 912 460 | 8 254 202 |
| Régularisation sur fraction TVA-TH n-1 | | 0 | 0 |
| Régularisation sur fraction TVA-CVAE n-1 | | | 0 |
| AC versée | 6 742 730 | 6 636 429 | 6 645 262 |
| AC CPS | | | 0 |

| | | | |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| DSC versée | 493 000 | 475 500 | 475 500 |
| Contributions fiscales (FPIC, ...) | 338 721 | 374 358 | 444 990 |
| Prélèvement FNGIR | 389 475 | 389 475 | 389 475 |
| Solde atténuations de produits | 42 868 | 36 698 | 298 975 |
| EXCEDENT BRUT COURANT (A-D) | 15 292 582 | 15 602 597 | 10 607 744 |
| Charges exceptionnelles larges (E) | 4 688 972 | 6 154 200 | 150 000 |
| Frais financiers divers | 58 623 | 145 285 | 115 000 |
| Charges exceptionnelles | 4 630 349 | 6 008 915 | 35 000 |
| Charges fonctionnement hs int. (F = D+E) | 73 225 498 | 67 967 476 | 68 278 190 |
| EPARGNE DE GESTION (C-F) | 10 874 788 | 9 595 410 | 10 627 011 |
| Intérêts (G) | 125 100 | 321 860 | 846 232 |
| Charges de fonctionnement (I = F+G) | 73 350 598 | 68 289 336 | 69 124 422 |
| EPARGNE BRUTE (J = C-I) | 10 749 688 | 9 273 550 | 9 780 779 |
| Capital (K) | 888 505 | 1 162 625 | 1 881 255 |
| EPARGNE NETTE (L = J-K) | 9 861 183 | 8 110 925 | 7 899 524 |
| Dépenses d'inv hors annuité en capital | 22 252 009 | 23 093 334 | 43 000 000 |
| Dépenses d'inv. hors dette | 22 252 009 | 23 093 334 | 43 000 000 |
| Remboursements anticipés | 0 | 0 | 0 |
| EPARGNE NETTE | 9 861 183 | 8 110 925 | 7 899 524 |
| Ressources propres d'inv. (RPI) | 1 662 133 | 1 695 650 | 3 626 156 |
| Opérat° pour compte de tiers (Rec) | 1 722 011 | 5 362 741 | 0 |
| Fonds affectés (amendes...) | - 1 | 0 | 0 |
| Subventions yc DETR / DSIL | 1 266 603 | 1 071 986 | 19 400 000 |
| Emprunt | 4 000 000 | 12 000 000 | 16 000 000 |
| Variation du résultat global de clôture | -3 740 081 | 5 147 968 | 3 925 680 |
| Résultat Global de Clôture (RGC) | 5 087 159 | 10 235 129 | 14 160 809 |

Le compte administratif prévisionnel 2024 affiche une augmentation de l'épargne de gestion d'1M€. Malgré une moindre dynamique, la hausse des recettes fiscales compense l'augmentation de la masse salariale et des charges à caractère général (hors énergie). La baisse des coûts de l'énergie (environ 1,1M€) permet de reconstituer une partie de l'épargne perdue entre 2022 et 2023.

Les charges financières sont en forte hausse en raison du recours à l'emprunt pour financer le programme d'investissement. Ce dernier est particulièrement important sur 2024 avec la construction de la grande salle, le PEM et la rénovation de la piscine de Kerlan Vian.

Le niveau d'emprunt de 16M€ permet également de financer les investissements portés par le budget des zones d'activités économiques notamment sur le secteur de l'Eau Blanche qui a vocation à être repris par le budget principal en 2026.

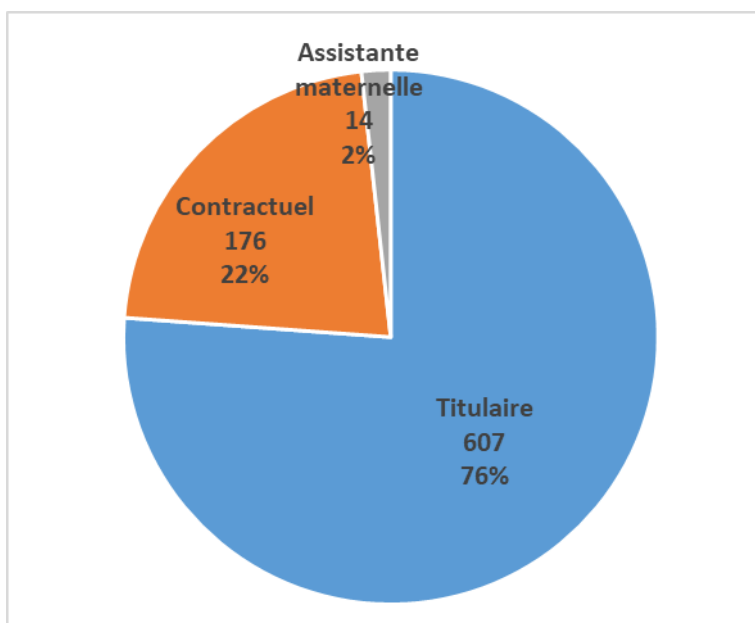
Prospective financière

L'absence de vision claire sur les finances publiques des prochaines années rend la production d'une prospective difficile.

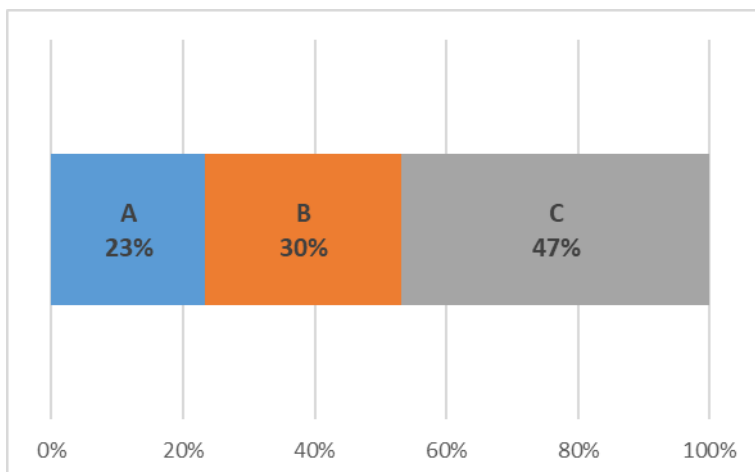
Le niveau de prélèvement sur les capacités financières peut conduire à des scénarios très différents.

Volet RH

Répartition des 797 agents par statuts



Répartition par catégorie



CNRACL

La situation financière de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) est préoccupante. En 2023, le régime affichait un déficit de 2,5 milliards d'euros et des capitaux propres négatifs de 4,9 milliards d'euros. Le ratio démographique, qui était de 4,53 cotisants pour un pensionné dans les années 80, est tombé à 1,46 en 2021. Cette dégradation est due à plusieurs facteurs, notamment l'augmentation de l'espérance de vie des affiliés et la diminution de la base cotisante.

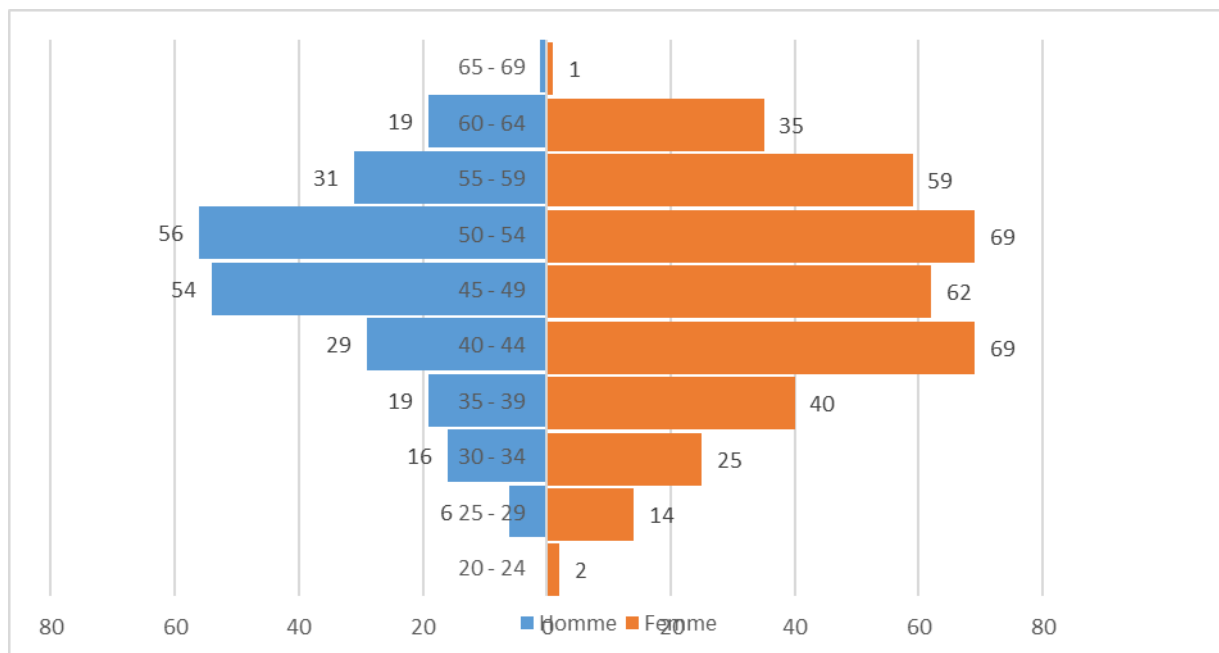
Pour les employeurs, cela signifie un besoin accru de financement pour couvrir les déficits. Les cotisations actuelles, qui représentent 97 % des ressources de la CNRACL, ne suffisent plus à équilibrer les comptes. À l'horizon 2030, le déficit annuel pourrait dépasser les 10 milliards d'euros.

Le PLFSS, qui a fait l'objet d'une motion de censure, prévoyait une trajectoire d'évolution du taux de cotisation employeur de la CNRACL de 12 points sur 3 ans.

Le niveau de cotisation est fixé par décret. Le niveau de déséquilibre financier du régime va conduire à relever le taux de cotisation.

L'hypothèse retenue est une hausse du taux de cotisation sur quatre ans (3 points supplémentaires chaque année).

Pyramide des âges



Comme on peut le voir dans la pyramide des âges, au cours des 10 prochaines années, entre un quart des agents aujourd'hui présents dans les effectifs partiront à la retraite, conduisant à une lente restructuration des équipes et une nécessité d'anticiper la continuité de l'activité et de préserver la mémoire des services.

C'est aussi un défi d'accompagner une population active vieillissante, pour permettre des conditions de travail adaptées et un enjeu de taille pour lutter contre l'absentéisme lié aux TMS et autres maladies professionnelles.

Il est prévu une stabilisation de la masse salariale au cours des prochains exercices.

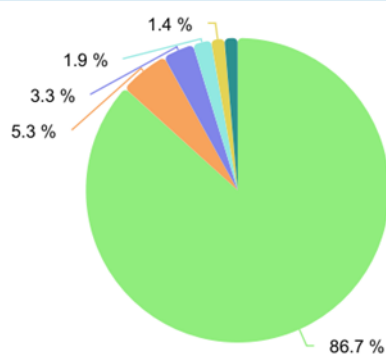
Volet investissement

| Dépenses d'investissement nettes de subventions et FCTVA | Dép. nettes 2025 | Dép. nettes 2026 |
|---|---------------------|---------------------|
| Investissements récurrents | 7 702 852 | 7 775 628 |
| Travaux récurrents d'entretien, acquisitions de matériels, informatique, etc. | 7 702 852 | 7 775 628 |
| Investissements structurants | 13 818 941 | 7 938 552 |
| Grande salle événementielle | 4 897 022 | -1 500 000 |
| Pôle d'échange multimodal (PEM) | 3 020 718 | 1 288 676 |
| Médiathèque du Pays Glazik & Quéménéven | 1 441 288 | 25 152 |
| Participation voie verte Quimper Pluguffan | 800 000 | 737 000 |
| Centrale photovoltaïque de Kerjequel | 798 295 | |
| Programme OPAH-RU | 772 670 | 750 000 |
| Piscine de Kerlan Vian | 417 980 | |
| Quartier fertile | 290 000 | |
| Programme Pacte territorial | 262 230 | |
| Restructuration de l'EESAB et maison de la jeunesse | 250 788 | 1 337 536 |
| Subventions aux organismes publics | 200 000 | 250 000 |
| Plaque BTHD Mégalis | 150 600 | 150 600 |
| Ralentissement dynamique SIVALODET | 150 000 | |
| Aménagement avenue de la Libération et Hippodrome | 90 000 | 91 000 |
| Crèche Roz Maria | 83 596 | 752 364 |
| Reconstruction de la fourrière animale | 83 596 | 334 384 |
| Travaux bâtiment bonneterie d'Amor | 60 000 | |
| Rénovation piscine Aquarive | 41 798 | 3 343 840 |
| Travaux de réfection ancienne voie ferrée | 8 360 | |
| Ilots gare hors Tour d'Auvergne | | 378 000 |
| TOTAL PPI | 21 521 793 | 15 714 180 |

Dette

Les éléments de la dette présentés comprennent l'ensemble des budgets. Les 43,075M€ d'encours au 31/12/2024 se répartissent comme suit :

Budgets



| Budget | % | Montant |
|--|-------|----------------------|
| QBO - BUDGET PRINCIPAL | 86,68 | 37 339 142,94 |
| Restauration collective | 5,26 | 2 267 178,50 |
| Locations bâtiments éco QBO | 3,29 | 146 166,66 |
| QBO - ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE | 1,94 | 836 382,16 |
| Budget Transports - Quimper Communauté | 1,42 | 6 12 500,00 |
| Autres | 1,40 | 603 656,12 |
| TOTAL | | 43 075 026,38 |

Caractéristiques de la dette

Caractéristiques de la dette au 31/12/2024

Encours **43 075 026,38**

Taux actuariel * **3,04%**

Nombre d'emprunts * **33**

Taux moyen de l'exercice **3,02%**

* tirages futurs compris

Annuité 2024

Charges financières en 2024

Annuité **4 047 565,99**

Remboursement anticipé avec flux **0,00**

Intérêts emprunts **968 732,61**

Amortissement **3 078 833,38**

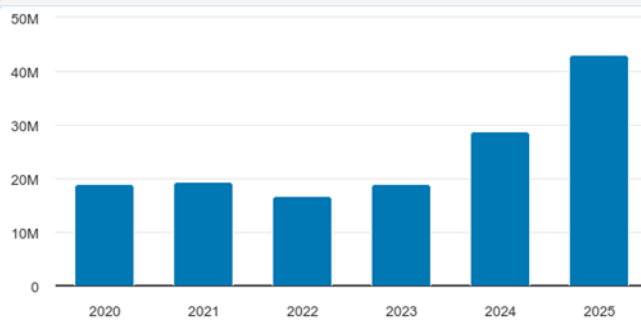
Remboursement anticipé sans flux **0,00**

Frais **0,00**

ICNE **190 978,76**

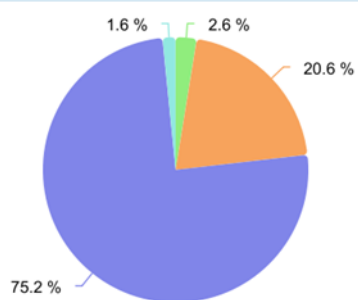
Évolution de l'encours depuis cinq ans

Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



Durée de vie moyenne

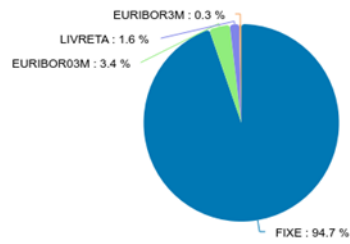
Répartition par durée résiduelle



| Durée résiduelle | Montant |
|------------------|---------------|
| < 5 ans | 1 102 829,42 |
| 5 - 10 ans | 8 883 717,83 |
| 10 - 20 ans | 32 410 026,21 |
| 20 - 30 ans | 678 452,92 |
| TOTAL | 43 075 026,38 |

Index de taux

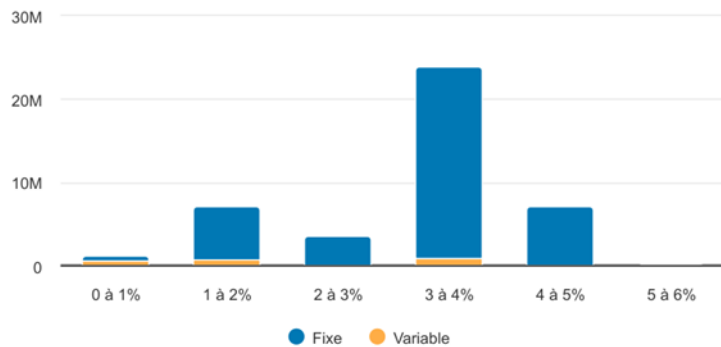
Index de taux



| Index | Nb | Encours au 31/12/2024 | % | Annuité Capital + Intérêts | % |
|--------------|-----------|-----------------------|--------|----------------------------|--------|
| FIXE | 26 | 40 777 606,89 | 94,67% | 3 434 448,48 | 84,85% |
| EURIBOR03M | 3 | 1480 888,50 | 3,44% | 463 283,45 | 11,45% |
| LIVRETA | 1 | 678 452,92 | 1,58% | 58 338,72 | 1,44% |
| EURIBOR3M | 2 | 18 078,07 | 0,32% | 36 700,64 | 0,91% |
| MOYEURIBOR3M | 1 | 0,00 | 0,00% | 54 794,70 | 1,35% |
| TOTAL | 33 | 43 075 026,38 | | 4 047 565,99 | |

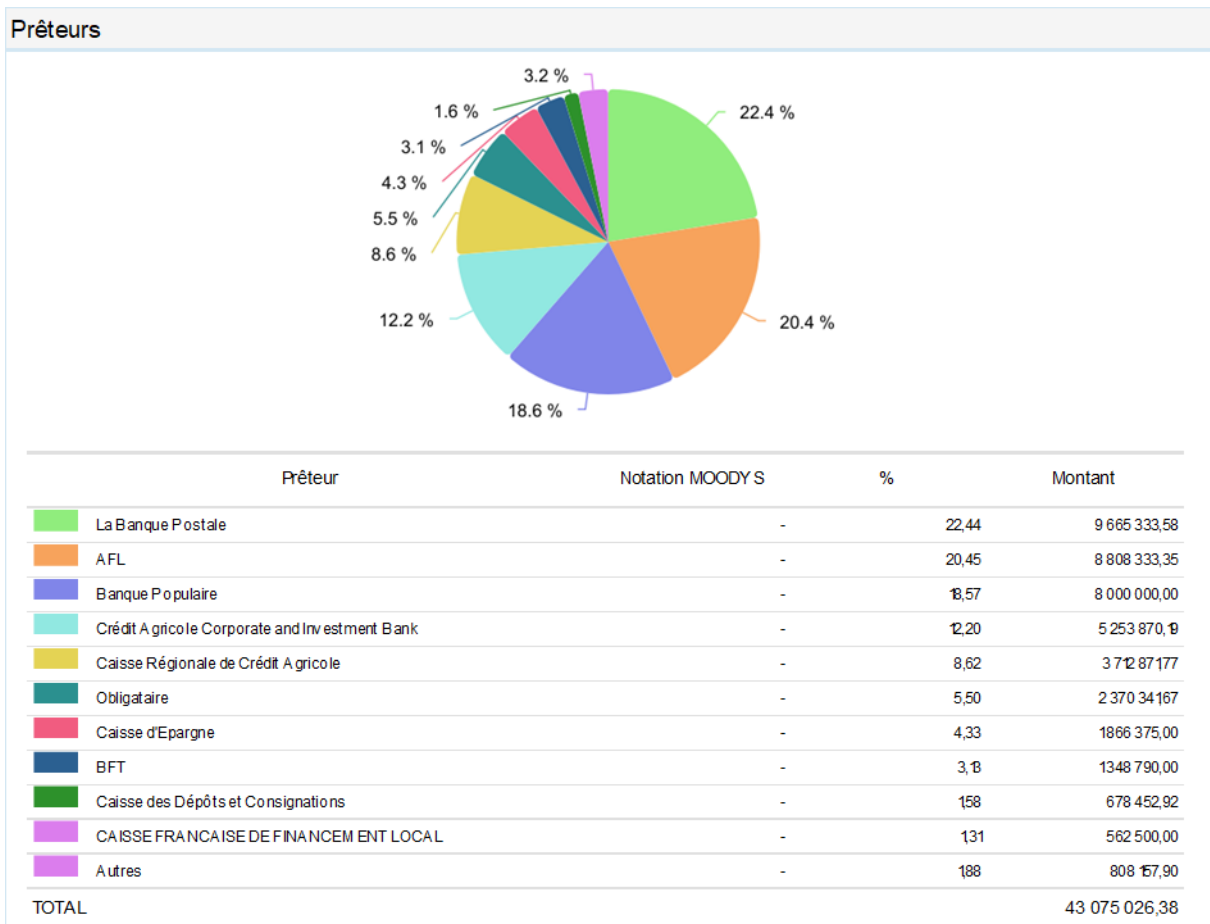
Tranches de taux

Tranches de taux



| TEG résiduel | % | Encours |
|--------------|-------|----------------------|
| 0% à 1% | 2,68 | 1 535 557,64 |
| 1% à 2% | 6,39 | 7 058 170,39 |
| 2% à 3% | 8,29 | 3 571 666,64 |
| 3% à 4% | 55,58 | 23 940 939,13 |
| 4% à 5% | 16,71 | 7 198 527,85 |
| 5% à 6% | 0,35 | 152 164,73 |
| TOTAL | | 43 075 026,38 |

Les prêteurs



La communauté d'agglomération reste peu endettée (43 M€ d'encours au 31 décembre 2024 dont 37,3 M€ sur le budget principal).

La capacité de désendettement du budget principal est de moins de 4 années au compte administratif prévisionnel 2024.

Le levier de la dette peut être utilisé pour financer les investissements structurants, qui profiteront à plusieurs générations d'utilisateurs et contribuables.

Pour autant, le profil d'endettement de l'EPCI conduit à travailler sur un lissage de la dette pour éviter l'effet plateau que pourrait atteindre l'encours.

VI - Les orientations budgétaires 2025 du budget principal

A - Fonctionnement

1 / Évolution des recettes de fonctionnement

En 2024, le montant des produits de fonctionnement s'est élevé au BP à 77,18 M€.

Fiscalité

Fraction de produit de TVA

Les recettes de TVA reversées à l'EPCI au titre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE ont été plus faibles que prévu en 2024 avec une évolution de seulement 0,75% alors que les prévisions de la DGFIP étaient de +4,8%.

Au vu du PLF 2025 initial qui prévoyait un gel de ces recettes de TVA, un maintien des produits perçus en 2024 est envisagé pour 2025, soit une baisse de 800K€ par rapport au BP2024.

Cotisation foncière des entreprises

La CFE, dont le montant perçu en 2024 a été de 10,51M€, devrait progresser à taux constant de 1,5%.

À la différence de la TF, les bases de la CFE ne progressent pas en fonction de l'actualisation de la loi de Finances, mais de la mise à jour des valeurs locatives des bases professionnelles.

Taxe foncière

En 2024, la communauté d'agglomération a perçu 7,60M€ de produit de TF. L'actualisation des bases prévue par la loi de Finances (pour la partie non professionnelle) se situe à 1,7%, qui viendront s'ajouter à l'évolution des bases physiques.

Les autres impôts

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants devrait progresser au même rythme que l'actualisation des bases fiscales (+1,7%).

L'évolution de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) est stable (552K€ en 2024) et la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) (2,67M€ en 2024), qui a augmenté de 300K en 2024 par rapport à 2023 suite à des corrections de surfaces déclarées, devrait se stabiliser en 2025.

Les compensations fiscales sont en légère hausse (3,09M€ en 2023).

Dotation Globale de Fonctionnement

Le montant de la DGF est en léger repli (10,04M€) sur 2024. Cette tendance devrait se poursuivre en 2025.

Subventions et tarification des services

Les subventions sont stables.

La réouverture de la piscine de Kerlan Vihan conduit à une légère hausse des recettes sur les piscines.

La refacturation de 60% des personnels communs à la ville de Quimper augmente également en raison de la progression de la masse salariale.

2/ Évolution des dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses réelles de fonctionnement sur le BP 2024 s'élevait à 70,67M€.

Les charges à caractère général

En 2024, le montant des charges à caractère général s'est élevé à 9,83 M€.

Le coût de l'énergie est en baisse sur 2025 mais la réouverture de la piscine de Kerlan Vian entraîne une augmentation de la ligne budgétaire par rapport à 2024 (+140K€).

Hors énergie, le chapitre 011 est reconduit dans les plafonds de l'année 2024, ce qui induit une prise en charge de l'absorption de l'inflation et des révisions contractuelles sur les budgets existants.

La masse salariale

En 2024, le BP prévoyait 34,41M€ au titre des crédits de masse salariale.

Le cadrage budgétaire prend en compte sur la masse salariale le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), les effets en année pleine des postes créés en 2024, la hausse de 3 points du taux de cotisation patronale de la CNRACL. Ce dernier poste conduit à une hausse de près de 600 K€.

Un objectif d'évolution maximale comprise entre 2 à 3 % a néanmoins été posé pour ce chapitre.

Les subventions

En matière de subvention, les crédits sont reconduits dans les enveloppes de 2025.

Il est proposé d'ajuster le montant de la subvention au BA Transports à 2,6M€ (-1M€).

Par ailleurs, la mise en service de la grande salle et son exploitation occasionne un reste à charge de 250K€, couverte par une subvention d'équilibre sur le fonctionnement de la grande salle. QBO travaille à ce stade sur des solutions de financement par le *naming* de la salle pour prendre en charge ce reste à charge.

Les atténuations de produits

Les Attributions de compensations (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) sont stables. Des modifications conjoncturelles interviennent sur le paiement du service commun informatique des communes par l'attribution de compensation.

Il est prévu une provision pour gel de crédits 600K€ en lien avec le PLF à adopter.

Des recherches de pistes d'économies sont en cours, pour adapter le budget en fonction des résultats du PLF 2025 qui sera adopté.

B / Épargne

| € | BP 2024 | BP 2025 | Variation |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Recettes de fonctionnement | 77 181 304 | 77 881 304 | 700 000 |
| dont fiscalité | 52 695 972 | 53 095 972 | 400 000 |
| dont dotations | 16 851 028 | 16 851 028 | 0 |
| dont autres recettes | 7 379 422 | 7 679 422 | 300 000 |
| Dépenses de fonctionnement (hors charges financières) | 69 514 918 | 70 504 918 | 990 000 |
| dont charges d'énergies | 1 162 515 | 1 302 515 | 140 000 |
| dont masse salariale | 34 419 955 | 35 419 955 | 1 000 000 |
| dont charges de gestion courante et subventions | 17 257 867 | 16 507 867 | - 750 000 |
| dont atténuations de produits | 7 974 973 | 8 574 973 | 600 000 |
| = EPARGNE DE GESTION | 7 666 386 | 7 376 386 | - 290 000 |
| - Intérêts | 1 152 000 | 1 450 000 | 298 000 |
| = EPARGNE BRUTE | 6 514 386 | 5 926 386 | - 588 000 |
| - Capital | 2 332 000 | 3 340 000 | 1 008 000 |
| = EPARGNE NETTE | 4 182 386 | 2 586 386 | -1 596 000 |

L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement conduisent à une baisse de l'épargne de gestion de 290K€, principalement due à la provision pour gel de crédits de 600K€.

L'exécutif travaille sur un plan d'économie permettant de fixer l'épargne de gestion a minima sur le niveau de l'année précédente voire de la faire progresser.

En raison de l'augmentation du niveau d'emprunt en 2024, les charges d'intérêts continueront d'augmenter sur 2025.

C/ Investissement

| Dépenses d'investissement nettes de subventions et FCTVA | Dép. nettes 2025 |
|---|-------------------|
| Investissements récurrents | 7 702 852 |
| Travaux récurrents d'entretien, acquisitions de matériels, informatique, etc. | 7 702 852 |
| Investissements structurants | 13 818 941 |
| Grande salle événementielle | 4 897 022 |
| Pôle d'échange multimodal (PEM) | 3 020 718 |
| Médiathèque du Pays Glazik & Quéménéven | 1 441 288 |
| Participation voie verte Quimper Pluguffan | 800 000 |
| Centrale photovoltaïque de Kerjequel | 798 295 |
| Programme OPAH-RU | 772 670 |
| Piscine de Kerlan Vian | 417 980 |
| Quartier fertile | 290 000 |
| Programme Pacte territorial | 262 230 |

| | |
|---|-------------------|
| Restructuration de l'EESAB et maison de la jeunesse | 250 788 |
| Subventions aux organismes publics | 200 000 |
| Plaque BTHD Mégalis | 150 600 |
| Ralentissement dynamique SIVALODET | 150 000 |
| Aménagement avenue de la Libération et Hippodrome | 90 000 |
| Crèche Roz Maria | 83 596 |
| Reconstruction de la fourrière animale | 83 596 |
| Travaux bâtiment bonneterie d'Amor | 60 000 |
| Rénovation piscine Aquarive | 41 798 |
| Travaux de réfection ancienne voie ferrée | 8 360 |
| TOTAL PPI | 21 521 793 |

Les investissements principaux porteront sur :

- la poursuite des travaux de la grande salle ;
- le PEM ;
- les travaux de la médiathèque du Pays Glazik et de Quéménéven ;
- la poursuite des travaux de réhabilitation de Kerlan Vihan ;
- les actions liées à l'OPAH-RU... ;
- les actions économiques et notamment le soutien aux entreprises du territoire.

Les investissements récurrents représentent 7,7 M€ nets et comprennent tant la maintenance des équipements (médiathèques, piscines, crèches...) que du réseau d'eaux pluviales. Le service commun informatique est également compris dans ces investissements récurrents.

Parmi les recettes d'investissements, 8M€ de subventions sont attendues dont 5,5M€ au titre de la grande salle.

L'emprunt d'équilibre devrait se situer entre 15 et 20M€.

VII - Les budgets annexes

A/ BA Transports urbains

En 2025, le nouveau réseau se déploie dès le mois de janvier, renforçant l'offre de mobilités collectives, notamment du côté de l'ex-Pays Glazik et sur une extension des services permettant aux salariés en horaires décalés de bénéficier d'une solution de déplacement.

2025 voit également Breizh go sud express se concrétiser avec une augmentation de l'offre TER de près de 50 % à compter de la rentrée de septembre 2025.

Les masses financières sont prévues en progression :

- le nouveau réseau conduit à une évolution du coût du service de 700K€ ;
- le financement de Breizh Go Sud Express est à prendre en compte pour une somme de 200K€ ;
- le fonds de concours aux communes pour 200K€.

Les recettes de versement mobilité (VM) sont en progression. D'une part, à la suite du relèvement en 2024, le produit collecté en 2025 sera en année pleine. D'autre part, la dynamique permet également un surplus.

Le besoin de financement du budget principal conduit à une diminution du montant de la subvention d'équilibre que ce dernier verse au BA, passant de 3.6 à 2.6 M€.

B et C/ BA Eau et Assainissement collectif

Le programme renforcé de renouvellement des **réseaux d'eau et d'assainissement**, pour sécuriser l'approvisionnement au robinet et prévenir les pollutions sur les milieux, rentrera dans sa phase opérationnelle, après l'adoption du schéma directeur des travaux et d'une nouvelle tarification des particuliers et des professionnels pour en assurer le financement (délibérations du conseil communautaire du 19 décembre 2024).

Cela se traduira notamment par le lancement du programme de mise à niveau des réseaux distributeurs de la STEP du Corniguel, et la consolidation des équipes du service de l'eau, pour tenir les programmes de travaux.

56 M€ de travaux urgents sont programmés sur la période 2025/2028 dont :

- modification des pré-traitements de la STEP du Corniguel et création d'un point de contrôle by-pass : 10M€ HT ;
- réorganisation du réseau du poste de refoulement du halage en le repositionnant hors de l'emprise de la zone naturelle de l'Odet : 25,5M€ HT ;
- réorganisation du réseau du poste de refoulement de Kerogan : 13,5M€ HT ;
- réorganisation du réseau du poste de refoulement de Meilh Kerdour : 7M€ HT.

La recherche de financement notamment auprès de l'agence de l'eau est en cours.

D/ BA SPANC

Les volumes financiers seront stables par rapport à l'exercice 2024.

E/ BA déchets ménagers et assimilés

Le déploiement de la **nouvelle politique de gestion durable des déchets** se poursuit : gestion du 3^e flux, avec l'implantation de 700 abribacs, et extension des sites de points d'apport volontaire : Edern, Pluguffan et des secteurs nouveaux à Quimper, seront les premières communes concernées. D'autres communes sont engagées dans la démarche. L'étude d'implantation d'une ressourcerie dans les déchetteries communautaires sera finalisée, la fin des travaux de rénovation du site de Briec étant prévue au printemps.

La progression du produit de la TEOM est prévue pour un peu moins de 2%.

F/ BA Réseaux de chaleurs urbains

Depuis le 1^{er} janvier 2025, QBO a repris la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur urbain (RCA) de Briec.

Par ailleurs, les travaux du RCA de Penhars vont débuter cette année pour une mise en service prévue l'année suivante.

Une avance de trésorerie du budget principal permet à ce budget de faire face aux dépenses d'investissements avant que les emprunts et les subventions ne soient encaissés. Les recettes d'exploitation viendront couvrir l'amortissement une fois le réseau de Penhars mis en service.

G/ BA Énergies renouvelables (biogaz)

Le budget annexe des énergies renouvelables traite le méthane issu de la STEP du Corniguel pour produire le biogaz qui est vendu à ENGIE pour être injecté dans le réseau du gaz de ville.

Les équilibres financiers restent identiques à 2024.

H/ BA Location de bâtiments économiques

Le budget annexe comporte les pépinières, hôtels d'entreprises et ateliers relais. Les équilibres financiers sont relativement identiques à ceux de 2024.

I/ BA Zones d'activités économiques

Les principales dépenses porteront sur la zone de l'Eau Blanche avant la rétrocession des parcelles au budget principal de QBO ou encore à la commune de Quimper. Des acquisitions de terrains et des études pour la création de nouvelles zones d'activités prioritaires pour le développement des entreprises (Ti Lipig à Pluguffan et Lumunoc'h à Briec) sont également prévues.

J/ BA Port du Corniguel

Le budget annexe comporte les recettes et les dépenses relatives à la gestion du port du Corniguel.

K/ BA Service Commun de Restauration (la cuisine)

Le service commun de restauration collective assure la production et la livraison de repas pour les communes de Quimper, Ergué-Gabéric, le CCAS de Quimper et le CIAS de QBO.

La grille tarifaire appliquée aux membres en 2025 est identique à celle de 2024.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité des suffrages exprimés, la présente délibération actant de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2025 et de l'existence du rapport visé à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales sur la base duquel s'est tenu ce débat.